

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2024
Procès-verbal n° 15-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à RETORNAZ Dominique)

Étaient absents : GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal – KWIATKOWSKI Johann – GRANGE Annick

Le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 29 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame RIVAS Natacha est désignée secrétaire de séance.

1 - Budget principal 2024 - Décision modificative budgétaire N° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	13 657.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	13 657.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	343.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	343.00 €	0.00 €	0.00 €
R-761 : Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	14 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 657.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 657.00 €
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	1 640.80 €	0.00 €
R-28031 : Amort. frais d'études	0.00 €	0.00 €	31 595.20 €	0.00 €
R-2804182 : Amort. subv org publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-2804183 : Amort. subv org publics divers-Projets infrasr. intérêt national	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 051.00 €
R-281534 : Amort. réseaux d'électrification	0.00 €	0.00 €	440.00 €	0.00 €
R-2815731 : Amort. matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 968.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	36 676.00 €	37 019.00 €
D-2128-250 : GESTION DES RISQUES NATURELS	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-198 : DIVERS ECLAIRAGES PUBLICS	0.00 €	185 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-264 : OPAC DES CLOTS	185 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	185 000.00 €	199 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	185 000.00 €	199 000.00 €	36 676.00 €	50 676.00 €
Total Général		28 000.00 €		28 000.00 €

2 - Budget parc de stationnement - Décision modificative budgétaire N° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget du parc de stationnement, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	1 699.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 699.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	31 375.15 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	31 375.15 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 699.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	1 699.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7741 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 375.15 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 375.15 €
Total FONCTIONNEMENT	1 699.00 €	33 074.15 €	0.00 €	31 375.15 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 375.15 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 375.15 €
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 699.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 699.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	38 361.15 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	38 361.15 €	0.00 €
D-2135 : Installat ⁿ générales, agencements, aménagements des construct ⁿ	5 287.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 287.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 287.00 €	0.00 €	38 361.15 €	33 074.15 €
Total Général		26 088.15 €		26 088.15 €

3 - Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote de budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des montants prévus dans le tableau ci-dessous.

Chapitres comptables	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2025
20	120 040.00 €	30 010.00 €
21	4 108 700.00 €	1 027 175.00 €

4 - Subvention exceptionnelle à l'Association Snow-Ski Club de Valloire - section ski alpin - pour l'organisation d'une coupe d'Europe de ski alpin en décembre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à la section ski alpin du Snow-ski Club une subvention exceptionnelle destinée à la couverture de dépenses engagées pour l'organisation de cette coupe d'Europe de ski alpin, et ce dans la stricte limite de 30 000 €,

- que le versement de cette subvention exceptionnelle par la commune se fera sur la base d'un état récapitulatif de dépenses engagées pour cette somme pour l'organisation de cette coupe d'Europe de ski alpin, factures à l'appui, fourni par la section ski alpin du Snow-ski Club.,
- que le montant de cette subvention sera inscrit au budget 2024.

5 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessous :

- Vente d'un terrain à bâtir, de 474 m², situé lotissement des Casses, cadastré K 2829 et K 2831
- Vente d'un chalet de 4 pièces situé sur un terrain de 779 m², cadastré C 3560, situé 85 Chemin du Plan du Ruisseau (Les Granges)
- Vente un terrain à bâtir de 796 m² situé aux Clots, cadastré K 1779

6 - Acquisition du tènement du Chalet le Valoria – Portage par l'EPFL de la Savoie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention entre l'EPFL 73 et la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle que le projet est joint en annexe de la présente,
- de conférer tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Transport de personnes par navettes touristiques régulières - Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Carine MAGNIN), décide :

- de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières, avec l'entreprise Transdev pour un montant de : 1 368 172 € HT.

8 - Marché public pour la rénovation des toitures des bâtiments de l'office du tourisme et de la Fruitière à Valloire - Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec l'entreprise CONSTANTIN en tenant compte des nouveaux montants ci-dessous mentionnés :

- ❖ le marché du lot 1, toiture de l'Office du Tourisme avec :
 - L'entreprise CONSTANTIN pour la somme de 121 301.97 € HT
- ❖ le marché du lot 2, toiture de la Fruitière avec :
 - L'entreprise CONSTANTIN pour la somme de 64 316.27 € HT

La délibération n° 24-10-115 en date du 24 octobre 2024 est rapportée.

**9 - Contrat mutualisé pour l'assurance des risques statutaires 2022-2025 -
Modification tarifaire au 1er janvier 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'approuver la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

✓ Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

✓ Conditions : avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : **6,23** % de la masse salariale assurée

➤ d'autoriser le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025,

➤ que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 3 décembre 2024 à 20h12.

La secrétaire de séance,
Natacha RIVAS.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

